

DATE DE CONVOCACTION  
08/04/2024

DATE D’AFFICHAGE  
08/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
20
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 15 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Patricia FREIDOZ donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Olivier VÉLASQUEZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

M. Bernard LELAIZANT  
M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

---

**Délibération n° 24.04.15/04**

**Objet / Demande des Foyers Normands au titre d’une garantie d’emprunt pour la construction de 20 logements (Opération Pôle Santé) / Actualisation de la délibération n° 23.12.18/03**

---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu’il convient d’actualiser (à la demande de la Banque des Territoires) la délibération n° 23.12.18/03 du 18 décembre 2023, portant sur la demande de garantie d’emprunt exprimée par les Foyers Normands au titre de la construction de 20 logements (Opération Pôle Santé), en vue d’y ajouter une mention réglementaire absente de la première version.

Monsieur le Maire tient à rappeler que cette garantie d’emprunt porte sur un taux de 25 % de l’emprunt souscrit par les Foyers Normands afin de financer l’opération référencée ci-avant.

Cet emprunt (contrat de prêt n°154214 annexé à la présente délibération) a été souscrit auprès de la Banque des Territoires, pour un montant global de 2 092 555 €.

La garantie d’emprunt portera donc sur une somme de 523 138.75 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;**

**VU** les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l’article 2298 du Code Civil ;

**VU** le contrat de prêt n°154214 en annexe signé entre les Foyers Normands (l’emprunteur) et la Caisse des dépôts et consignations / Banque des Territoires (le prêteur) ;

**ACCORDE** sa garantie d’emprunt à hauteur de 25 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 2 092 555 € souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

**PRÉCISE** que la garantie d'emprunt est ainsi accordée à hauteur de la somme en principal de 523 138.75 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;

**PRÉCISE** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

**S'ENGAGE**, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement dans les meilleurs délais, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

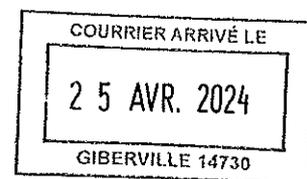
**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

**STIPULE** expressément que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Bruno LECCEUR

Le Maire,  
Damien de WINTER



25 AVR. 2024

COURRIER